



ÉLECTION A LA CHAMBRE INTERDÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES

ÉTABLISSEMENT DES LISTES ÉLECTORALES

AVIS AUX ÉLECTEURS

Les **listes électorales provisoires** des électeurs individuels pour l'élection à la Chambre interdépartementale d'agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres sont à la disposition du public dans les mairies des deux départements jusqu'au **mardi 15 octobre 2024 inclus**.

Toute personne ne figurant pas sur les listes électorales provisoires peut demander à la commission interdépartementale d'établissement des listes électorales à y figurer.

De même, tout électeur inscrit dans l'un des deux départements peut demander l'inscription d'une personne omise ou la radiation d'une personne qu'il estime indûment inscrite.

Ces réclamations doivent être transmises par lettre recommandée avec avis de réception, **avant le mercredi 16 octobre 2024** à l'adresse suivante :

**Préfecture de la Charente-Maritime
DCC/BRGE
Commission d'établissement des listes électorales
38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 01**